

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 5 novembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 28 octobre 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 12
Votants : 14
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Virginie FAVIER,
Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU, François GUILLOT,
Christelle GIRAUD, Cécile THOMAS, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD
Absents excusés : Éric CUSEY qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Anne-Claire AUGEREAU qui a donné pouvoir à Catherine PINEAU
et Thibault BONNANFANT

Absents : Éric MILLET et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Sylvie MOREAU

Affiché le 7 novembre 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

NOUVEL ORGANIGRAMME SUITE À LA RÉORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE (délibération n° 2024-11-02)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le diagnostic réalisé par le centre de gestion de la fonction publique
territoriale des Deux-Sèvres, permettant une réorganisation du service technique, à
savoir la suppression du poste de responsable technique,
Considérant que tous les agents du service technique ont signé leur fiche de poste,
Considérant qu'il est envisagé un management participatif de l'équipe technique sous
la responsabilité directe du maire,
Considérant les avis défavorables du collège du personnel et l'abstention du collège des
employeurs lors des comités social territorial des 10 septembre et 8 octobre 2024,

Le conseil municipal, par un vote majoritaire (13 voix pour et 1 abstention), de valider
l'organigramme tel que présenté afin de supprimer le poste de responsable du service
technique.

-

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Sylvie MOREAU